



VILLE DE GASSIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le : cinq décembre à 18 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2024.

Membres présents : Agnès MARTIN, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Philippe MURET, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Caroline FUCHS, Karim JERIBI, Grégory HERMELIN, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO, Solène PESCH.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	22
présents	20
votants	22

Membres absents ayant donné pouvoir :

*Monsieur François MATTON à Madame Agnès MARTIN,
Monsieur Anthony AMSTER à Monsieur Didier SILVE.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture	
le :	10/12/2024
et de la publication sur le site internet	
le :	10/12/2024

Secrétaire de séance :

Madame Séverine VILLETTE.

N° 24/79

**OBJET : ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE –
PARTICIPATION COMMUNALE - SÉJOUR CLASSE VERTE DU
28 AU 30 AVRIL 2025**

Madame Sylvie Brunet, Adjointe au Maire, expose :

L'école maternelle et élémentaire propose aux écoliers de la classe de Madame DUMAS, classe de moyenne section, et Madame THEOTIME, classe de CP/CE1 un séjour « classe verte » du 28 au 30 avril 2025, au centre de vacances La Martre (Var).

Sont concernées deux classes pour 37 enfants, 2 enseignants et 2 accompagnateurs.

Le prix par enfant s'élève à la somme de 331 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 24/79 DU 5 DÉCEMBRE 2024 (SUITE)**

Il est proposé à l'assemblée délibérante de contribuer à hauteur de 50 % du prix soit 165,50 € TTC par enfant participant à ce séjour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés** :

- **AUTORISE** l'aide financière d'un montant de 165,50 € TTC par enfant participant au séjour « classe verte 2025 » proposé par l'école maternelle et élémentaire de Gassin,
- **AUTORISE** l'inscription de la dépense au Budget à l'article 65888.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART



La secrétaire
Séverine VILLETTE